

Compte rendu du Conseil Municipal

Samedi 03 Octobre 2020

L'an deux mille Vingt, le trois Octobre à 16h00 le Conseil Municipal de Vaucelles-et-Beffecourt légalement convoqué le vingt-huit Septembre deux mille Vingt, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Mathieu FRAISE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **11**

Etaients présents : Mesdames Rosalie CALLAND, Dominique HUAR, Sophie QUIEVREUX, Messieurs Hervé DALONGEVILLE, Christophe DUMANT, Mathieu FRAISE, Éric GUILLARD, Nicolas LEVIEL, Alexandre MENESSION, Christian TETU, Christopher TETU.

Le Conseil Municipal a désigné, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame QUIEVREUX Sophie pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité des voix POUR, et a signé les comptes-rendus des Conseils Municipaux des huit et dix juillet deux mille vingt.

Le Conseil Municipal passe aux délibérations sous la présidence du Maire Mathieu FRAISE.

POINTS NECESSITANT UNE DELIBERATION :

Délibération n° 1 : Demande de subvention API pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse pour la Mairie.

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé : Afin de procéder à l'entretien des espaces verts du village, la mairie souhaite faire acquisition d'une tondeuse autoportée, le Maire demande une délibération pour une demande de subvention auprès du dispositif API de 2041.65 euros HT pour un montant global des dépenses de 8166.60 euros HT, soit 25% de contribution.

Conclusion : Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne, à l'unanimité des voix, les pleins pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer une demande de subvention API.

Délibération n° 2 : Demande de subvention API pour l'acquisition d'un matériel 3 en 1 pour l'entretien des sentes et chemin du village.

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé : Afin de procéder à l'entretien des sentes et chemin ruraux du village, la mairie souhaite faire acquisition d'un matériel 3 en 1, le Maire demande une délibération pour une demande de subvention auprès du dispositif API de 312.56 euros HT pour un montant global des dépenses de 1250.25 euros HT, soit 25% de contribution.

Conclusion : Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne, à l'unanimité des voix, les pleins pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer une demande de subvention API.

Délibération n° 3 : Désignation d'un correspondant défense (CORDEF) au sein du conseil municipal.

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé : Le général de division Vianney PILLET, gouverneur militaire de Lille, officier général de zone de défense et de sécurité NORD, souhaite que nous désignions un Correspondant Défense au sein de notre conseil municipal.

Il aura vocation à constituer le point de contact local entre les forces armées et la Nation au sein de notre commune.

Au vu, du parcours professionnel de monsieur Éric GUILLARD et de sa connaissance sur le sujet, c'est tout naturellement que je vous propose sa candidature.

Conclusion : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité de désigner Monsieur Éric GUILLARD comme Correspondant Défense de la commune de Vaucelles et Beffecourt.

Délibération n° 4 : Demande de retrait Délibération n° 2020-031

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé : Le conseil municipal décide de retirer la délibération n° 2020-031 concernant le remboursement des frais d'achats avancés par les conseillers.

Conclusion : Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des voix de retirer la délibération n°2020-031

Délibération n° 5 : Remboursement d'achats exceptionnels de Monsieur Hervé DALONGEVILLE, 1^{er} Adjoint.

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé : Au vu du caractère exceptionnel de la crise sanitaire et des besoins de la mairie en ces temps, certains conseillers, dans le cadre de leurs fonctions respectives, ont engagé des dépenses pour la commune.

Le maire demande au Conseil Municipal à titre exceptionnel de rembourser ces factures dont le règlement a été avancé par Monsieur Hervé DALONGEVILLE, 1^{er} Adjoint dans l'intérêt de la commune pour un montant global de 311.32 €

Il s'agit de :

- L'hébergement du site internet pour un montant de	57,59 €.
- Logogerie	126,90 €.
- Mr Bricolage	98,15 €.
- Carrefour	27,09 €.
- Bureau Vallée	52,00 €.
- Rakuter Licence Windows	9,49 €.

Conclusion : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de rembourser les frais à Mr Hervé DALONGEVILLE pour un montant global de 311,32 €.

Délibération n° 6 : Demande de retrait d'une délibération pour erreur matérielle.

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé : Lors de la rédaction de la délibération 2020-025, une erreur matérielle est apparue au compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté).

Le conseil municipal décide de retirer la délibération n° 2020-025.

Conclusion : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la participation financière de 300 € pour le voyage scolaire.

Délibération n° 7 : Délibération pour l'affectation des résultats de l'exercice 2019

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé : Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019, constate que celui-ci fait apparaître les résultats suivants :

En section de FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice 2019 :	+ 18 107,94 €
Résultat antérieur (002) :	+ 38 835,64 €
Résultat cumulé :	+ 56 943,58 €

En section d'INVESTISSEMENT :	
Résultat de l'exercice 2019 :	- 10 956,65 €
Résultat antérieur (001) :	+ 39 512,86 €
Résultat cumulé :	+ 28 556,21 €
Restes à Réaliser de la section INVESTISSEMENT :	
En dépenses :	- 70 211,22 €
En Recettes :	+ 47 291,69 €
Solde des Restes à Réaliser :	- 22 919,53 €

Excédent de financement de la section d'INVESTISSEMENT : 5 636,68 €

Considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour maintenir une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement, que dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde d'exécution de la section d'investissement. Sur cet exercice 2019, en section investissement compte du résultat cumulé positif et des restes à réaliser cette section ne présente pas de besoin de financement, il n'est donc pas nécessaire d'affecter en réserve une partie du résultat de fonctionnement. Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice en report à nouveau de fonctionnement. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix POUR, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 de la façon suivante :

Ligne R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : + 28 556.21 €

Ligne R 002 : Résultat de fonctionnement reporté : + 56 943,58 €

Conclusion : Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des voix, d'affecter le résultat de l'exercice 2019.

Délibération n° 8 : Convention de gestion des eaux pluviales urbaines.

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé : Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE).

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de commune.

Considèrent qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, la CAPL exercera en lieu et place de ses communes membres les compétences eau potable, assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines sur l'intégralité du périmètre communautaire.

Il est proposé de signer la convention de gestion relative au petit cycle de l'eau entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon et la commune de Vaucelles et Beffecourt pour la gestion des eaux pluviales urbaines.

Conclusion : Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité des voix, la signature de la convention entre la CAPL et notre commune.

Délibération n° 9 : Demande de prime exceptionnelle COVID-19

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé : Cette demande fait suite au Décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'état et de la fonction publique territoriale.

Les conditions d'attribution sont pour les agents ayant été confronté à un surcroit SIGNIFICATIF de travail, en présentiel ou en télétravail, dans le but d'assurer une continuité de fonctionnement des services.

L'attribution de cette prime étant encadrée par ce décret et étant donné les critères précisant l'application.

Le conseil municipal s'inscrit dans le respect du cadre réglementaire, aussi la demande de prime COVID aux employés communaux est rejetée.

Conclusion : Après en avoir délibéré, le conseil municipal rejette, à l'unanimité des voix, la demande d'attribution d'une prime COVID aux employés communaux de Vaucelles et Beffecourt.

Délibération n° 10 : Délibération pour décision modificative

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé : Vu le Code le Général des Collectivités Territoriale ;

Vu le Code des Communes,

Considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires :

Vu le projet de décision modificative présenté par Monsieur le Maire dont les grandes orientations se résument ainsi :

- 28041582.R-OIF-041 =	- 296 €
- 28041582.R-OSF-041 =	+ 296 €
- 213111.bat1/1 D-RE =	+ 437,96 €
- 2138.CALVAIRE D-RE =	- 437,96 €
- 001.R-RF =	22 919,53 €
- 024.R-RF =	480,00 €

Délibération n° 11 : Délibération pour représentant de la commune à la CLECT.

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé : La Communauté d'Agglomération du Pays de Laon a fixé la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées à un représentant par commune membre et quatre représentants pour la ville de Laon.

Nous sommes sollicités pour élire un représentant pour notre commune afin de siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.
Monsieur FRAISE Mathieu est candidat.

Conclusion : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix POUR, désigne Monsieur FRAISE Mathieu pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Délibération n° 12 : Délibération pour engagement d'un Parcours Emploi Compétence

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé : Depuis la date du 1^{er} novembre 2020, la commune de Vaucelles et Beffecourt ne dispose plus d'employé communal dédié à l'entretien du village.

Après recherche auprès de la maison d'emploi et de la formation, celle-ci nous propose plusieurs profils. Afin de pouvoir assurer les entretiens de recrutement, M Christian TETU et M Éric GUILLARD, s'associeront au Maire, M Mathieu FRAISE afin de sélectionner le futur salarié de la commune.

Cet employé sera recruté à partir du 1^{er} décembre pour une période de 12 mois en contrat CUI-CAE PEC. Ce contrat est prévu pour une durée hebdomadaire de 20h annualisé. Une prise en charge d'Etat interviendra à hauteur de 65% du salaire brut.

Conclusion : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité des voix, la signature d'un CUI-CAE de 20h quand la sélection aura été validée par la commission.

POINTS NE NECESSITANT PAS UNE DELIBERATION :

Point n° 1 : CAP'jeunes.

Le Conseil départemental a décidé la mise en œuvre d'un nouveau dispositif pour les jeunes axonais afin de faciliter leur immersion dans le monde professionnel et l'action citoyenne.

Ce Contrat Aisne Partenaire pour les jeunes (Cap'Jeunes), consiste en la réalisation de 35 ou 70 heures au service d'une commune, en contrepartie, les jeunes bénéficient d'une aide financière fléchée sur un achat utile pour soutenir leurs projets personnels.

La commune de Vaucelles et Beffecourt, souhaite s'inscrire dans cette dynamique solidaire et mettre un contrat de 35 h à disposition de ses conseillers municipaux pour le suivi de différentes tâches.

Notre choix s'est porté sur Mme Lola ALVAREZ-ORTEGA domicilié à Bourguignon sous Montbavin, qui souhaite se mettre à disposition de notre commune et propose de mener quelques missions plus particulièrement avec les commissions CCAS et Patrimoine.

Il est donc proposé à Mme Dominique HUAR et Mme Rosalie CALLAND, de proposer au maire leur besoin et l'utilité que ce contrat peut amener dans le dynamisme de leurs commissions.

Ce contrat pour 35 h est subventionné à hauteur de 100 € par le département et 180 € par la commune.

Il sera proposé lors du prochain conseil de prendre la délibération en expliquant, le projet et les missions qui lui seront attribuées.

Point n° 2 : Journées Citoyennes.

La commune sous l'impulsion de certains conseillers municipaux et avec le concours de certaines associations voisines tels que les chemins ruraux ou encore CAN'Aisne est à l'initiative de journées Citoyennes, afin de réduire les coûts de fonctionnement de la commune. En effet, bénévolement, les personnes intéressées sous l'invitation de membres du conseil participent à des missions de nettoyage de la nature.

Ce nettoyage au sens propres (par des actions de ramassages d'immondices sur nos différentes parcelles et chemins communaux), l'est également au sens élagage (ce qui permet d'entretenir nos voies communales pour le passage des ramassages scolaires mais également le passage des engins de la SIRTOM, et les véhicules de la totalité de nos administrés.

Elles s'inscrivent également dans la mise en sécurité de nos voies et chemins en sécurisant les arbres menaçants.

Nous aimerions dynamiser ce genre d'action en accentuant ce type de journée et restons à la disposition de tous afin d'améliorer notre communication sur ce sujet.

Nous restons ouverts à toute nouvelles propositions de projet de journées Citoyennes.

Point n° 3 : Renaturation de l'Ardon

En effet, ce dossier est en phase d'achèvement par le syndicat de rivière de l'Ailette et de l'Ardon.

Il nous convient d'amorcer la suite du dossier.

Nous envisageons un partenariat avec la commune d'Etouvelles dans le traçage d'un circuit pédestre allant de Vaucelles à la rivière l'Ardon, ainsi qu'un projet avec le conservatoire d'espaces naturels des Hauts de France pour la gestion et la valorisation des cours d'eau et zones humides situés sur les parcelles le Marais route de la Capignole.

Lors de cette opération, nous avons créé une parcelle supplémentaire à mettre en location. Cette parcelle, B 92, a été proposé à Mr CARLIER Agriculteur à Etouvelles et qui est déjà locataire des autres parcelles adjacentes. Ce qui fera une entrée supplémentaire sur notre budget.

Point n° 4 : Gestion de la crise Sanitaire

Dans ce point, le maire aimerait revenir sur l'implication des 2 adjoints sur la mise en place des protocoles sanitaire et l'accompagnement des personnes vulnérables de notre commune, et de ce fait les remercier.

En effet, depuis le 17 mars 2020, l'annonce du Président de la République du premier confinement et des premières mesures à mettre en application avec la crise sanitaire, la commune n'a cessé de se rendre efficace sur ce sujet en protégeant et en accompagnant la totalité de nos concitoyens.

Les locaux de la mairie ont été transformés et équipés afin de respecter les règles de protection de nos salariés et d'accueil de la population en mairie.

Ces règles impactent notre budget de fonctionnement, et donc sont étudiées et adaptées afin de ne pas compromettre notre auto-financement, tout en répondant aux exigences gouvernementales.

Nous assurons une communication téléphonique privilégiée avec nos aînés pour combler cette solitude conjoncturelle et amener un peu de présence dans ce confinement pesant.

Point n° 5 : Véhicule communal.

Nous avons fait l'acquisition du véhicule RENAULT KANGOO EXPRESS ZE immatriculée CA-692-TN auprès de votre société SARL BSK AUTO (92).

La commande a été passée le 19 décembre 2019, et le véhicule a été livré le 24 février 2020.

Nous connaissons, depuis sa prise en charge, un sérieux souci moteur, qui nous empêche de profiter du véhicule. En effet, un voyant « défaut moteur » s'allume dès lors que nous roulons quelques kilomètres.

Le défaut constaté s'est amplifié en quelques jours, ce qui nous a amené à stopper son utilisation dès le 6 mars dernier.

La société BSK AUTO nous mène en bateau depuis cette date, ainsi que leur assureur, ce dernier prétextant que leur contrat ne couvre pas les véhicules électriques. Dès fin août, nous demandons le remboursement ou l'échange contre un véhicule de même type (peu importe le type d'énergie). Après plusieurs mois, relances, énervements et mises en demeures, plus de son ni d'image.

Cela nous amène à mettre en place une procédure en septembre 2020 via la SMACL.

Ce dernier prend en compte le dossier en novembre, en commençant par une procédure d'huissier en tentant une négociation à l'amiable.

Fin novembre, nous apprenons qu'une procédure juridique va avoir lieu devant le tribunal d'instance pour avancer sur le dossier. Les frais juridiques, d'huissier et d'avocat sont pris par notre assurance juridique : SMACL.

Sur ce dernier point, nous avons effectué la demande de reprise du véhicule contre remboursement.

Point n° 6 : Travaux futurs.

Le conseil municipal ne manquant pas d'ambition pour l'évolution de notre commune mais bien de financement, il priorise les choix à faire en maintenant le juste équilibre entre projet et budget.

A ce sujet, la protection du fossé et de l'évacuation du pluviale va être restauré en parallèle de la rue du pas d'âne coté numéros impairs juste avant la voie ferrée.

L'autre grande thématique est la réalisation de la rue du calvaire sur la totalité des thématiques qui est entrée dans sa phase d'ingénierie.

A cela s'ajoute l'investissement dans l'acquisition de matériels d'entretiens et de fonctionnement du village bien entendu.

Point n° 7 : Repas et colis des aînés par la commission CCAS

Pour cette année, la crise sanitaire et la fermeture des restaurants ne nous permet pas d'organiser notre rendez-vous de fin d'année.

Il a donc été décidé de confier à la commission CCAS de chercher le meilleur rapport qualité prix afin de proposer des paniers garnis à nos aînés.

Ils seront distribués à nos administrés ayant droit dans le respect des gestes barrières.

Point n° 8 : Contrôle de notre Archivage le mardi 29 Septembre.

Le 29 Septembre, Monsieur Michel SARTER, le conservateur du patrimoine, Directeur des Archives départementales de l'Aisne, et son collaborateur Monsieur Jean-Christophe DUMAIN, ont effectué un contrôle scientifique et technique des archives communales.

En date du 13 Novembre 2020, nous avons reçu leur compte-rendu prenant en compte, nos conditions de conservation, l'état des collections, le dépôt des archives anciennes, la gestion des archives et d'autres points tels que les recherches généalogiques et autres...

Ce document est consultable en mairie, ainsi que ses annexes et pièces jointes.

Point n° 9 : Chantier d'insertion.

La commission travaux communaux prend rdv avec Monsieur François Cardon afin de définir les besoins de la commune correspondant aux domaines de compétences du chantier d'insertion.

Il est envisagé de construire un bâtiment supplémentaire attenant aux 3 garages communaux, Les matériaux ne sont pas encore arrêtés pour la qualité du bâtiment, mais seront étudiés via le chantier d'insertion.

La réalisation du chantier est inscrite sur le deuxième semestre 2021.

Point n° 10 : Noréade

Pour donner suite aux diverses interventions de Noréade sur notre commune, il est confié à Monsieur Alexandre Mennesson le soin de prendre contact avec cet organisme.

Le but est de convenir d'une réunion publique d'information aux administrés, afin de fournir des explications sur les constatations faites suite aux passages de fumigènes dans le réseau assainissement.

En seconde intention, nous aimerions rencontrer une personne en présentiel afin de parler des rapports reçus sur la qualité de notre station-service et sur des travaux éventuels de mise en conformité à prévoir.

Levé du conseil municipal 19h10